

FONBEAUZARD



# PROJET PÉDAGOGIQUE

CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE

**Année scolaire 2023-2024**

Rédigé par Éliott Alissoutin, directeur CAJ

# SOMMAIRE

## **UN CADRE GÉNÉRAL .....3**

Géographie et démographie .....	3
L'intercommunalité .....	3
Les déplacements de proximité .....	3
Les associations culturelles, sociales, sportives et ses équipements .....	4
<b>La convention territoriale globale (CTG).....</b>	<b>4</b>
<b>Le projet éducatif de territoire (PEDT) .....</b>	<b>5</b>
Les objectifs généraux du PEDT.....	5
Les axes éducatifs du PEDT .....	5
<b>Le contexte local .....</b>	<b>6</b>

## **PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT .....8**

<b>Fonctionnement de la structure.....</b>	<b>8</b>
Mercredis .....	8
Vacances scolaires .....	9
<b>L'équipe pédagogique.....</b>	<b>10</b>
<b>Les locaux.....</b>	<b>10</b>

## **LA VIE AU CAJ ..... 11**

Le règlement.....	11
Les spécificités de la jeunesse accueillie .....	13
Le rôle et les missions de chacun .....	14
Le directeur : posture, rôle et missions.....	16

## **LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU CAJ ..... 19**

Les objectifs de travail .....	19
Les objectifs d'équipe .....	19
Les moyens et actions .....	20

## **BILANS ET ÉVALUATIONS ..... 23**

Rappel des objectifs généraux .....	23
Bilan des actions menées .....	26
Évaluation globale du projet pédagogique.....	27

# UN CADRE GÉNÉRAL

## Géographie et démographie

La commune de Fonbeauzard est une **petite commune du sud-ouest de la France**, située dans le département de la Haute-Garonne et de la région Occitanie. Elle fait partie de la Communauté urbaine «du Grand Toulouse», en banlieue nord de Toulouse. Elle est avec ses 132 hectares, la troisième plus petite commune de la Haute-Garonne en superficie. Les habitants et habitantes de la commune de Fonbeauzard sont appelés les Bauzifontins et les Bauzifontines. En 2020, la population de Fonbeauzard est de 3097 habitants, ce qui représente une densité urbaine de 2478 habitants/km<sup>2</sup>.

**La commune est divisée en quartiers qui ont su évoluer avec l'urbanisation :**

- À l'ouest, le petit Fonbeauzard (ancienne zone maraîchère, largement urbanisée de nos jours) où se trouve la mairie.
- À l'est, Clairefontaine, où se trouvent les espaces sportifs et la salle polyvalente «André Gentillet».
- À l'extrême-est, le vieux-Fonbeauzard (autrefois centre du village) où se trouve un château.

Par ailleurs, la partie Est de la commune est accessible par une voie à double sens. L'ouverture du prolongement de la rue Jean Mermoz a vu le jour le 1er février 2010. Cela permet notamment de **réunir les quartiers Est et Ouest** de la commune pour une **égalité de services rendus aux bauzifontin.e.s**, pour un **meilleur accès aux commerces et activités** de la zone artisanale et pour accéder aux communes voisines de Launaguet et Castelginest. Les autres villes voisines sont Aucamville et Saint-Alban.

## L'intercommunalité

Le maire actuel de la ville de Fonbeauzard est **Robert Grimaud**. La commune est impliquée dans un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**, une **association de 4 communes** (Aucamville, Castelginest, Fonbeauzard et Saint-Alban), a été mise en place en 1977.

Le **complexe sportif de l'Hersain** s'étend sur une superficie d'une dizaine d'hectares avec divers équipements sportifs. Il comprend une piscine couverte de 25m (écoles, collège, associations, individuels), quatre courts de Tennis, des terrains d'entraînement de football avec vestiaires, un parcours santé de 1,2 km, une salle de réunion, un atelier.

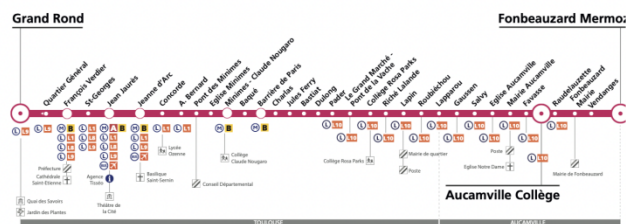
## Les déplacements de proximité

La commune est desservie par le **réseau de transport en commun Tisséo**. La ligne 29 relie directement Toulouse (Grand Rond/Jeanne d'arc) à Fonbeauzard (Fonbeauzard Mermoz) avec la ligne 29.

**BUS 29** Grand Rond - Barrière de Paris - Aucamville - Fonbeauzard **PROLONGÉE**

Comme aujourd'hui, cette ligne permet de se rendre directement au centre-ville de Toulouse ou d'être connecté au **61** à la station Barrière de Paris. Le terminus principal est situé au Collège d'Aucamville, et à certains horaires, la ligne assure la desserte du cœur de Fonbeauzard en remplacement de la ligne de **61**.

- 🕒 6h - 20h50 avec un passage toutes les 20 minutes, 60 minutes à Fonbeauzard en semaine.
- 🗓 Du lundi au dimanche (jusqu'à Aucamville le dimanche).

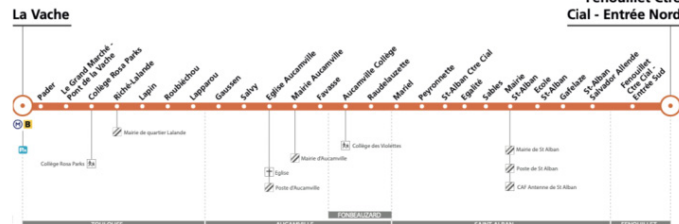


**L10** La Vache - Aucamville - Fonbeauzard - Saint-Alban - Fenouillet

**NOUVEAU**

Le **L10** relie le Ctre Cial Fenouillet au **61** station La Vache, en passant par les communes de Saint-Alban, Fonbeauzard, Aucamville. La ligne dessert la Mairie d'Aucamville et le Collège et remplace sur la route de Fronton le **60**.

- 🕒 5h15 - 0h30 ou 1h.
- 🗓 Du lundi au dimanche.



## Les associations culturelles, sociales, sportives et ses équipements

La commune de Fonbeauzard compte une **trentaine d'associations sportives, culturelles et sociales**. La diversité du milieu associatif permet de présenter un ensemble harmonieux d'activités. Chaque bauzifontin.e, qui le souhaite, peut ainsi selon ses propres motivations, s'épanouir dans des activités.

Ainsi en apportant son **soutien à la vie associative**, Fonbeauzard intervient plus efficacement sur de très nombreux sujets, visant ainsi à améliorer la vie quotidienne des beauzifontin.e.s et à maintenir un véritable lien social :

- **Sport** : badminton, cyclisme, danse, football, gymnastique, judo, karaté, natation, randonnées, pétanque, tennis, taekwondo, tai chi chuan, Viet vo dao et volley-ball.
- **Socio-culturel** : l'amicale des donneurs de sang, une section chasse, le comité des fêtes, une troupe de théâtre, le Secours Nord Toulousain, une chorale.

Les **associations sportives**, peuvent compter sur de nombreux **équipements sportifs** mis à la disposition des habitant.e.s de la commune : 3 stades de football, 2 terrains de tennis, 1 city stade, 1 terrain de basket, 1 table de ping-pong, 1 boulodrome couvert et 1 boulodrome extérieur.

## LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'action du CAJ est développée selon les axes éducatifs établis dans le cadre de la CTG de la ville qui sont étroitement liés avec les intentions éducatives du PEDT.

- **Construire un environnement éducatif épanouissant :**

Rendre l'enfant acteur ; affirmer la place des parents ; définir collectivement les exigences attendues, les valeurs partagées et les postures professionnelles.

- **Accompagner l'enfant dans la construction de son parcours :**

Faciliter et accompagner les transitions ; garantir la cohérence entre objectifs et moyens ; impliquer tous les professionnels intervenants dans le parcours ainsi que la sphère familiale.

- **Forger la citoyenneté :**

Expérimenter au quotidien des processus démocratiques ; partager les valeurs républicaines inhérentes au vivre-ensemble ; envisager l' « enfant-élève-citoyen ».

Pour la **pérennisation** et le **développement de l'offre enfance-jeunesse**, les objectifs visés sont :

1. Faire évoluer l'offre en fonction de l'évolution des besoins.
2. Mettre en place une offre qui réponde aux besoins de tous les adolescents.
3. Prévenir des conduites à risque.
4. Accompagner les adolescents vers le monde du travail.

### **Comment ?**

#### **Faire évoluer l'offre en fonction de l'évolution des besoins :**

- Mise en place d'un diagnostic sur les besoins des adolescents isolés et les besoins de prévention
- Effectuer un recensement des besoins des adolescents non connus de nos services
- Construire une stratégie de communication (communication papier et digitale)

#### **Mettre en place une offre qui réponde aux besoins de tous les adolescents.**

- Séjours et activités montés avec les jeunes

#### **Prévenir des conduites à risques**

- Actions de prévention sur les réseaux sociaux (promeneur du net)
- Mise en place d'actions de prévention sur les séjours
- Prise d'appui sur le projet PHARE (intimidation, harcèlement scolaire)

#### **Accompagner les adolescents vers le monde du travail**

- Promotion du métier d'animateur et soutien aux formations BAFA

## **LE PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT**

---

Le PEDT est un document écrit facultatif qui définit les **grandes orientations éducatives de l'organisateur**. Il est conclu pour une durée de trois ans sous forme de convention signée entre les acteurs éducatifs impliqués dans le projet. Le DASEN (Direction de l'Académie des Services de l'Education Nationale), la DDCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale), le ministère de la Jeunesse

et sports, la CAF et le Conseil Départemental, peuvent apporter une aide dans l'élaboration du PEDT.

À partir de ce document de référence, **le directeur et son équipe construisent le projet pédagogique. Le projet éducatif prend en compte les besoins spécifiques des mineurs de son territoire.** Les mineurs sont accueillis dans l'organisation de la vie collective.

### Les objectifs généraux du PEDT

- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Offrir aux enfants en situation de handicap un accueil de qualité sur les temps ALAE ALSH (permettre de favoriser leur inclusion).
- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.**
- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales.**

**Les actions mises en place pour l'année scolaire 2023-2024 reposeront sur les deux derniers objectifs généraux du PEDT.**

### Les axes éducatifs du PEDT

- Favoriser le vivre ensemble : intergénérationnel, jeunes en situations de handicap.
- Développer la confiance et l'estime de soi.
- Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques et sportives.
- Sensibiliser à l'environnement durable, nature, santé.

## LE CONTEXTE LOCAL

Face à la **pandémie COVID** survenu en 2020, le Point Jeunes ainsi que son public a été très impactée. Les fermetures de la structure dûes aux confinements et protocoles sanitaires en vigueur, il a été difficile de maintenir une dynamique de groupe et surtout d'impliquer les jeunes dans une vie collective au sein de l'accueil jeunesse. Aussi l'absence de directeur sur l'année scolaire 2021-2022 a été un facteur aggravant pour la remise à flot du Point Jeunes.

En ce temps, le Point Jeunes était **fréquenté essentiellement par des CM2 scolarisés à l'école élémentaire Buissonnière** qui étaient âgés de 10 ans transformant ainsi un « accueil jeunes » en section « pré-ados » perçu comme un moyen de garde.

**L'année 2022-2023 a redoré le blason du Point Jeunes** grâce à l'arrivée d'un nouveau directeur qui a relancé la structure et entamé un processus de

fidélisation des jeunes et de communication, notamment grâce aux réseaux sociaux.

**En début d'année 2023-2024**, les jeunes accueillis ne sont plus uniquement des CM2, nous avons une **majorité de collégiens provenant du collège des violettes situé à Aucamville (31140)** malgré l'arrêt du partenariat dès l'an dernier avec ce collège qui a grandement réduit notre visibilité auprès du public jeunesse. **Nous accueillons actuellement une moyenne de 10-15 jeunes sur les mercredis et les vacances scolaires.**

À l'heure actuelle, la commune souhaite une **structure jeunesse qui se définit comme un lieu d'accueil et de sociabilisation** où les jeunes **participent aux activités et aux projets parce qu'ils en ont envie et qu'ils y vivent des expériences et des rencontres qu'ils n'auraient pas l'occasion de vivre ailleurs.** Aux vues du public ciblé et de leur propre retour, il semble compliqué d'organiser des mois à l'avance des activités et sorties fixes qui ne laissent aucune place à l'improvisation ou aux projets de la part des jeunes. En effet, les plannings d'activités sont préparés en amont par l'équipe d'animation sans une quelconque intervention du public.

Cette année **2023-2024**, il s'agira de **laisser plus de place au public au sein de la structure** en leur **proposant de s'investir davantage dans les activités et la vie du CAJ.** La mise en place d'une stratégie de communication, notamment via les réseaux sociaux, nous permettra de nous **rendre visible et accessible** auprès de la jeunesse pour **redynamiser le groupe et accueillir de nouveaux arrivants** n'ayant jamais fréquenté le CAJ.

# PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT

Le CAJ (Centre d'Animation Jeunesse) est **ouvert les mercredis en période scolaire de 13h30 à 18h30**. Il **ouvre également en période scolaire sur les vacances** définies par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. La ville de Fonbeauzard se trouve dans l'académie de Toulouse (zone C). **La structure est fermée les deux semaines de vacances de Noël ainsi qu'au mois d'août.**

**Vacances de la toussaint** : du samedi 21 octobre au lundi 6 Novembre 2023  
Ouverture de la structure du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023

**Vacances d'Hiver** : du samedi 10 février au lundi 26 février 2024  
Ouverture de la structure du lundi 12 février au vendredi 23 février 2024

**Vacances de Printemps** : du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024  
Ouverture de la structure du 8 avril au vendredi 19 avril 2024

**Vacances d'été** : à partir samedi du 6 juillet 2024  
Ouverture de la structure du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024

## FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

### MERCREDIS

**Le Point Jeunes** ouvre les **mercredis après-midi de 13h30 à 18h30**. Nous accueillons les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Les **élèves scolarisés en CM2** à l'école élémentaire de Fonbeauzard **ayant 11 ans sont accueillis au CAJ**. Les CM2 inscrits au CAJ prennent le repas à la cantine du groupe scolaire Buissonnière. Un convoi pédestre (ou en navette) est organisé avec les adultes encadrants pour rejoindre l'espace jeune.

L'accueil se fait tout au long de l'après-midi selon le planning. **Les jeunes viennent à l'heure qu'ils souhaitent et peuvent quitter le lieu dès lors qu'ils en ont envie avec l'autorisation des parents.** Le suivi des présences est effectué grâce à une fiche d'émargement où le jeune inscrit son prénom, son heure d'arrivée et son heure de départ.

- Une **collation prévue par la structure** est proposée à 16h pour le goûter.
- Un **planning d'activité en lien avec les objectifs pédagogiques fixés**



**est proposé** et sera **animé par l'équipe d'animation**. Les jeunes seront sollicités afin de leur permettre d'exprimer leurs envies et projets. L'équipe d'animation les accompagnera dans la mise en place de leurs projets.

- Les jeunes se greffent ou non sur les activités programmées, en parallèle de la programmation, les jeunes peuvent vaquer à leurs propres activités au sein du local et ses alentours. **Le jeune est libre de son temps de loisirs.**
- **Le CAJ n'étant pas un moyen de garde**, mais un lieu d'accueil libre, les jeunes sont **libres de venir et de partir quand ils le souhaitent tout en respectant les activités proposées et les participants**. Pour rassurer les parents dans la prise en charge des jeunes, des **outils de présence sont mis en place** (autorisation de partir seul, signée des parents et registre de présence avec les heures d'arrivées et de départs sur lequel les jeunes s'inscrivent).
- Certaines activités et sorties requièrent une inscription au préalable (places limités, transports...). Toute inscription **devra être honorée, sauf empêchement justifié**. Sans cela le jeune ne sera pas positionné en priorité sur les prochains évènements. **Toute inscription se fait auprès du pôle éducation** (voir contacts).

## VACANCES SCOLAIRES

Sur les vacances scolaires, le fonctionnement reste le même que celui des mercredis sauf pour l'accueil du matin et les repas.

### Accueil du matin

Nous accueillons les jeunes âgés de 11 à 17 ans de 9h30 à 18h30 au local du CAJ. **Pour les CM2 ayant 11 ans uniquement, un accueil de 7h30 à 9h30 est possible au centre de loisirs Clairefontaine sur demande faite au pôle éducation moyennant un paiement de 10€ par période de vacances.** Les jeunes présents sur le centre de loisirs seront rapatriés au local du Point Jeunes dès son ouverture à 9h30 par l'équipe d'animation du CAJ.

### Les repas

Les parents ont la possibilité **d'inscrire leurs jeunes aux repas** (identiques à l'ALSH) en passant par le pôle éducation. Les jeunes ont également la possibilité de **ramener leur repas pour manger avec les autres jeunes et l'équipe d'animation**. Nous disposons d'un micro-onde pour réchauffer les plats, ils peuvent donc venir avec un plat chaud ou un repas froid. Le goûter proposé aux jeunes est pris en charge par la mairie.

# L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

---

## Mercredis

- 1 Directeur (stagiaire BAFD)
- 1 Animatrice BAFA
- 1 Animatrice BAFA Club CM2 ALAE élémentaire

## Vacances scolaires

- 1 Directeur (stagiaire BAFD)
- 1 animateurice BAFA
- 1 Animateurice supplémentaire (BAFA, stagiaire BAFA...)

# LES LOCAUX

---

Le **Point Jeunes est localisé dans la salle de l'Hers** qui se trouve derrière la salle André Gentillet, rue Jean Mermoz, 31140 à Fonbeauzard. Il s'agit d'une **salle mise à disposition par la Mairie** que le Point Jeunes partage avec une équipe de rugby associative : les Bouducons. Ce lieu est équipé de plusieurs points d'eau, d'une cuisine et de deux WC, dont des urinoirs.

Il est à proximité d'une aire sportive « Clairefontaine ». Aux alentours se trouvent, une médiathèque (sur Aucamville), un centre de loisirs, un collège et une piscine.

Nous pouvons, lorsque l'organisation nous le permet, utiliser la salle Clairefontaine et l'espace André Gentillet.

# LA VIE AU CAJ

La **vie collective est au cœur même de notre accueil**. En effet, ce lieu n'est pas un moyen de garde mais un **lieu de socialisation, de rencontres où on se rend pour vivre des moments qu'on ne vivrait pas ailleurs**. Pour favoriser le **vivre-ensemble**, des **règles de vies sont mises en place avec les jeunes** et revues au fur et à mesure de l'année. Tout de même, certaines règles ont été définies en équipe d'animation pour le bon fonctionnement de la structure.

## LE RÈGLEMENT

### 1. Les interdits

- **La cigarette** : le tabac est interdit dans l'enceinte du lieu de vie ou à proximité, la loi interdisant la vente et l'offre gratuite de tabac aux mineurs de moins de 18 ans. **Cependant, le sujet du tabac ne doit pas être tabou**. Si nous accueillons des jeunes qui consomment du tabac, nous mettons en place un **accompagnement personnalisé mêlant prévention et redirection vers des professionnels**. Les cigarettes électroniques suivent également ces règles. **Enfin, la cigarette ne doit pas servir de prétexte à des pauses intempestives ou à un défaut de surveillance de la part de l'équipe d'animation**.
- **Les drogues et alcool** : conformément à la loi, les **substances illicites sont interdites au Point Jeunes et à proximité (détention et usage)**. La vente d'alcool étant interdite aux mineurs de moins de 18 ans, toute présence d'alcool sur le Point Jeunes est interdite, pour les adultes comme pour les jeunes.
- **Objets dangereux** : pour la sécurité de chacun, il est **interdit d'apporter des objets dangereux** dans l'enceinte du Point Jeunes et à proximité (objets coupants, explosifs...).
- **Violence** : tout acte de violence, qu'elle soit **verbale ou physique est interdit** dans l'enceinte du Point Jeunes et à proximité (bagarre, racket, vol, dégradation...).

### 2. Les négociables

- **Le choix de participer aux activités** : les jeunes peuvent décider de ne pas participer aux activités proposées et en proposer d'autres qui les intéressent davantage.

- **La prise de photos et vidéos** : dans le cadre du droit à l'image, les jeunes peuvent prendre des photos/vidéos et les publier sur les réseaux sociaux **uniquement avec l'autorisation des personnes** concernées.
- **L'utilisation du téléphone portable** : les jeunes ont la possibilité d'utiliser leur téléphone sur les temps libres. Lors des temps communs (activités, repas, débats...), il sera demandé aux jeunes de ne pas l'utiliser pour profiter de moments partagés.
- **L'utilisation de la console de jeux** : les jeunes peuvent utiliser la console présente au Point Jeunes sur les temps libres sur demande à l'équipe d'animation.
- **Le libre-service** : les jeunes ont la **possibilité de se servir dans les placards** mis à leur disposition (matériel créatif, sportif, cuisine...) pour le bon déroulement des activités et de leurs envies spontanées. **D'autres placards sont quant à eux réservés à l'équipe d'animation.** Concernant la nourriture, les jeunes peuvent se servir dans le frigo lors des repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter...) mais se doivent de demander l'autorisation à l'équipe d'animation en dehors de ces temps.

#### 4. Les non-négociables :

- **La feuille d'émargement** : les jeunes **signalent leurs arrivées, sorties et départs** à l'équipe d'animation via la feuille d'émargement qu'ils remplissent avec les informations suivantes : nom, prénom, heure d'arrivée, heure de départ.
- **Le respect des locaux** : les jeunes **participent à la vie du groupe**, notamment aux tâches quotidiennes (rangement, mise en place et nettoyage de leurs activités et repas).
- **Le respect du matériel** : toute dégradation, perte ou vol entraînera le **remplacement du matériel ou une compensation financière** (prix de l'objet) de la part du ou des jeunes responsables.
- **Le rangement des deux-roues** : les jeunes se garent à l'extérieur du Point Jeunes (en attachant leurs deux roues sur les arceaux mis à leur disposition).
- **La politesse et le respect des personnes** : aucune forme de manque de respect ou d'harcèlement ne sera tolérée.

Ces règles sont susceptibles d'évoluer selon les événements et seront rappelées au groupe sur des temps informels.

**L'équipe d'animation donnera jusqu'à 3 avertissements (selon la règle enfreinte) avant d'appliquer la sanction (adaptée à la faute).**

La mairie de Fonbeauzard et l'équipe déclinent toute responsabilité concernant le vol et les dégâts d'engins ou d'objets appartenant aux jeunes et apportés au Point Jeunes. **Tout objet ramené est sous l'entière responsabilité du jeune à qui il appartient.**

## **5. Les cas d'exclusion**

L'inscription au Point Jeunes implique le respect du règlement. **Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la structure.** Cette exclusion est prononcée conjointement par la direction et l'équipe d'animation qui prévient immédiatement les parents (par téléphone puis par courrier).

# **LES SPÉCIFICITÉS DE LA JEUNESSE ACCUEILLIE**

---

## **Un public en constante évolution**

Accueillir des jeunes entre 11 et 17 ans, c'est accueillir un public qui bouge vite, **c'est adapter l'accueil en permanence.** Cette nécessité de se remettre vite à la « page » engage des capacités d'adaptation, de flexibilité, de patience et d'écoute attentive de la part de l'équipe d'animation et plus généralement de la structure.

**Les professionnels de l'animation soulignent l'importance de la flexibilité et de la réactivité** de la structure pour être en capacité de maintenir des dynamiques éducatives avec les jeunes.

En ce sens, il semble essentiel que les jeunes soient acteurs de leurs temps de loisirs. La constitution d'un planning en amont avec la seule participation de l'équipe d'animation semble s'écarter des besoins réels du public.

**Cette année 2023-2024 sera sous le signe de l'engagement et de la participation** car les jeunes auront la possibilité de participer à **l'élaboration de leur planning** lors des temps des mercredis ou sur les réseaux sociaux grâce à la mise en place de sondages. De plus, afin de s'adapter au mieux à notre public, le planning établi restera **flexible et ouvert aux propositions des jeunes.**

## **Un public en questionnement**

Leur quotidien est marqué par de profondes **mutations corporelles, sociales,**

**scolaires...** qui transforment leurs repères antérieurs. Créer de **nouveaux repères, s'affirmer dans l'action ou dans l'épanouissement de leurs compétences et de leurs passions**, s'approprier les normes explicites et implicites de la vie d'adulte nécessitent un regard bienveillant et une implication de l'équipe d'animation pour les accompagner dans ce passage.

Les jeunes ayant besoin de se rassurer sur leur apparence physique, de répondre aux questions de tous ordres (moral, sexuel, religieux, politique...) et d'explorer en profondeur des sujets, vérifier des théories, interroger leurs connaissances et leurs valeurs, **un projet de podcast radio leur sera proposé, dans la continuité de l'année précédente, dans le cadre du TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse).**

### Un public engagé

**Se retrouver entre pairs** dans des espaces aménagés, **s'affirmer dans des projets collectifs et être soutenu dans un projet plus individuel**, pouvoir se livrer et être écouté, être conseillé et orienté, participer à la découverte d'activités ou tout simplement prendre du plaisir à jouer ensemble seront autant de supports à une relation éducative. **Cela implique d'être en capacité de monter rapidement un projet avec les jeunes en saisissant leurs envies** (certaines fois non exprimées clairement) et en fédérant des groupes pour construire ensemble. Cela implique aussi de la **disponibilité de la part de l'équipe d'animation** pour observer, écouter, discuter et souvent motiver mais aussi du temps en dehors, en face à face pédagogique, pour préparer et penser en équipe les objectifs éducatifs d'une action envisagée.

D'après ce constat, la **constitution d'une ATEC** a été proposée aux jeunes afin qu'ils puissent être acteurs de leurs propres projets, accompagnés par leur équipe d'animation. L'année 2024 marquera la première année de lancement.

## **LE RÔLE ET LES MISSIONS DE CHACUN**

---

### Les animateur.ice.s : Posture, rôle et missions

**Accueillir des jeunes de 11 à 17 ans c'est avoir une grande capacité d'adaptation.**

#### **Sa posture**

Les animateur.ice.s CAJ se doivent :

- d'être polyvalent.e.s et flexibles
- d'être en capacité de passer d'une activité à l'autre
- de lancer, impulser une activité
- d'accompagner et/ou laisser faire les jeunes
- de s'adapter au mode de vie des jeunes avec un groupe

- d'être à l'écoute des nouvelles pratiques
- de s'interroger en permanence sur leurs pratiques et leurs méthodes de travail
- d'accepter de ne pas toujours exercer dans leur « zone de confort »
- de s'adapter à la temporalité des projets et leur concrétisation

Face à ce public non captif, la **projection sur plusieurs mois est compliquée**. Il faut être capable de **s'organiser rapidement** avec les jeunes et de rebondir sur d'autres propositions tout en leur laissant la place de lancer leurs propres projets.

L'animateur.ice est garant.e **d'un cadre de référence** et aura la charge de construire avec les jeunes les règles communes pour vivre en groupe et d'en assurer le respect, gage de continuité et de confiance avec eux.

### **Son rôle auprès des jeunes**

- Garantir la sécurité physique, morale, psychique et affective des jeunes
- Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
- Savoir accepter le refus : solliciter sans forcer
- Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas
- Savoir adapter l'activité à la tranche d'âge sur laquelle il intervient
- Gérer complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière
- Se contrôler (langage, comportement, gestes...)
- Alerter en cas de danger
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles d'un ACM

### **Son rôle avec ses collègues**

- Respecter ses collègues
- Travailler en équipe et écouter l'autre
- Participer aux réunions de préparation
- Se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Travailler en collaboration avec tous les acteurs des services (prévention spécialisée, scolaires, agents techniques...)
- Respecter le travail de l'autre (partenaires, intervenant extérieurs...)

### **Son rôle avec les parents**

- Discuter avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs de connaître les activités/ planning
- Répondre à des demandes d'organisation ou orienter vers les personnes concernées
- Être présent aux moments de l'accueil et du départ

### **Ses missions**

- Installer le mobilier et mettre à disposition le matériel en ouvrant les armoires.
- Être présent avec les jeunes, discute et propose des temps d'animations/ activités.

- Préparer ses activités en faisant des fiches bilans, rassembler son matériel, fournir une liste de commandes de matériels si nécessaire, faire les bilans de ses projets/activités avec une évaluation qualitative et quantitative.
- Gérer les temps en autonomie et ouvrir la voie aux échanges et discussions
- Faire preuve de souplesse tout en ayant défini un cadre
- Préparer et anticiper les sorties
- Tenir à jour les trousseaux de secours (inventaire), informer la direction lorsqu'un réassort est nécessaire, noter les soins apportés aux jeunes (si blessés) dans le cahier d'infirmerie.
- Vérifier les inscriptions pour les sorties, emporter le dossier contenant les bons de commandes, listes des présents (penser à laisser un double au local) et les numéros d'urgence, faire l'appel, emporter le téléphone, transmettre les informations relatives à la sortie au retour (conflits/retour sur la journée...).
- Impulser une dynamique sur le temps des repas/goûters afin de faire participer les jeunes.
- Rappeler les règles de sécurité liées à la circulation (à pied, en vélo, en bus, en transport en commun...) lors des déplacements.
- Vérifier que tout le mobilier soit en ordre et ranger avec l'équipe et les jeunes (sauf durant les vacances scolaires), refermer les placards à clé, fermer les toilettes, mettre l'alarme et fermer le local à clé.

## **LE DIRECTEUR : POSTURE, RÔLE ET MISSIONS**

En liens avec les cinq fonctions définies à l'article de l'arrêté du 22 juin 2007

### **Les 5 fonctions**

1. Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
2. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
  - Connaissance des publics et des environnements
  - Gérer les modalités de vie quotidienne en ACM
  - Objectiver les temps d'activités
3. Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
  - Pôle animation et formation
4. Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
  - Attitude bienveillante envers chacun des membres de son équipe
  - Dynamique de travail au sein de l'équipe, donner vie à son organisation
  - Est source de proposition pour les membres de son équipe



- Prend des temps d'animations avec les participants
5. Développer les partenariats et la communication.
- Mettre en place des temps de réunions de différents type (informations, décisions...)
  - Créer des partenariats et se mettre en relation avec les partenaires institutionnels ainsi qu'avec les familles.

## **Gérer un Accueil Collectif de Mineurs**

### **Administratif :**

- Rédiger un Projet pédagogique
- Communiquer à la collectivité, l'équipe et aux parents
- Produire des écrits : bilans et comptes rendus
- Réaliser des entretiens et effectuer des bilans avec les animateur.ice.s
- Transmettre les informations

### **Formation :**

- Accompagner les animateurs dans la mise en place de projet
- Proposer et animer des temps de formations sur les réunions

### **Diriger :**

- Proposer un fonctionnement à l'équipe
- Donner les informations et le cadre
- Être garant de la bonne conduite du projet pédagogique
- Définir et distribuer les rôles et missions de chacun

### **Gestion :**

- Gérer le budget
- Gérer les horaires des animateur.ice.s
- Gérer les conflits (adultes/adultes, jeunes/adultes, jeunes/jeunes)
- Commander le matériel et faire les courses
- Réaliser les inventaires avec l'équipe

### **Sécurité :**

- Connaître les notions de réglementation
- Gérer l'infirmerie, la pharmacie et les trousse de secours
- Gérer les fiches sanitaires et prescriptions médicales
- Faire de la prévention sanitaire et avoir des notions de conduites à risques
- Questionner des conduites à risques pour les publics concernés

### **Animation :**

- Proposer des temps d'animations définis ou spontanés. Pendant ces moments-là, le directeur adopte la même posture de l'animateur (définie ci-dessus)

## **Guidage :**

### **Niveau individuel (stimulation et soutien)**

- Rassurer, mettre en confiance, dynamiser, écouter, donner un coup de main
- Reconnaître les personnes et pas seulement leur fonction
- Valoriser leurs actions

### **Niveau collectif :**

- Pointer les progrès du groupe
- Réguler, veiller à l'élimination des tensions, se pré-réunir contre les conflits
- Faire circuler l'information
- Favoriser la convivialité
- Face à des difficultés et des remises en question, le directeur de la structure préserve un climat de travail apaisé, reste à l'écoute et favorise la relation de confiance afin d'accompagner l'analyse de

### **Les opérations de la direction**

- **Diriger c'est** permettre à un groupe d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés, en dépit des difficultés et des obstacles qu'il peut rencontrer.
- **Prévoir c'est** analyser la situation et définir les objectifs à atteindre.
- **Organiser c'est** mettre en place dans l'espace et dans le temps des personnes, des matériels, des matériaux et des produits.
- **Commander c'est** fournir l'information qui implique la réalisation d'une tâche ou la modification d'une situation.
- **Coordonner c'est** vérifier en cours de réalisation si les choses se déroulent normalement et si la prévision est bonne.
- **Contrôler c'est** savoir, en cours de réalisation, si la réalisation est conforme à la prévision et comment se situent les personnes dans la réalisation.
- **Enregistrer et réajuster c'est** noter les résultats, mesurer les résultats entre le réalisé et le prévu, apporter des modifications (si nécessaire) et en déduire une nouvelle prévision plus conforme à la réalité.

# LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU CAJ

## OBJECTIFS DE TRAVAIL

### **OBJECTIF GÉNÉRAL 1 : Amener les jeunes à comprendre la notion de citoyenneté pour leur donner envie de l'exercer pleinement**

001 : Mettre en place des actions autour de la citoyenneté

002 : Amener les jeunes à déconstruire les stéréotypes pour développer la mixité et la solidarité

003 : Permettre aux jeunes de se familiariser avec les notions de civisme et de civilité

### **OBJECTIF GÉNÉRAL 2 : Donner aux jeunes les moyens (humains, matériels, financiers...) de réaliser leurs envies et projets**

001 : Permettre aux jeunes de s'approprier leur environnement et d'y être autonome

002 : Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets

003 : Développer la cohésion de l'équipe d'animation et de ses partenaires (pôle éducation, service technique, ALAE élémentaire...)

## OBJECTIFS D'ÉQUIPE

Pour l'année 2023-2024, les axes de travail concernant l'équipe d'animation seront les suivants :

### **1. Renforcer le côté professionnel de l'équipe d'animation pour pouvoir s'appuyer sur une équipe formée, permanente, expérimentée et mixte**

**Comment?** En recrutant sur le long terme une équipe d'animation mixte présente sur les temps ALAE – ALAE Mercredis (Club CM2) à l'école Buissonnière et sur les temps mercredis et vacances scolaires au CAJ.

### **2. Améliorer la communication au sein de l'équipe d'animation et des partenaires**

**Comment ?** En définissant les rôles et missions de chacun à travers la mise en place d'outils de communication destinés à l'équipe d'animation et aux partenaires.

### **3. Connaître nos limites et être en capacité de rediriger les jeunes**

**Comment ?** En définissant nos rôles, nos limites et en s'entourant de partenaires auxquels nous pouvons envoyer les jeunes lorsque leurs besoins dépassent notre champ de compétence.

En proposant des temps de formation destinés à l'équipe d'animation.

## **LES MOYENS ET ACTIONS**

---

Afin de valoriser nos actions auprès des publics, plusieurs moyens sont mis en place. La collectivité, et plus spécifiquement le CAJ, sont engagés sur plusieurs dispositifs : **Ville Vie Vacances (VVV)**, **Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ)** et **Promeneurs du Net (PDN)**.

### **Le dispositif VVV (Caisse d'Allocations Familiales)**

Ce dispositif concerne les quartiers inscrits en géographie prioritaire sur la période des vacances scolaires. Il a pour objectifs de promouvoir un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des jeunes âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté, et de contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

Il permet de proposer à notre public la participation à des « chantiers jeunes ». **Les jeunes s'investissent sur un projet d'utilité publique sur le territoire ou proposent une action permettant de cumuler une contrepartie financière**, ils sont acteurs de la vie locale et, en contrepartie, ils bénéficient de sorties ou de réduction sur le prix d'un séjour.

Les chantiers sont limités à 12 places et se déroulent généralement sur 5 demi-journées (3h par jour) de 9h à 12h. Les jeunes s'engagent auprès de leurs structures et de leurs animateurs à participer et à s'investir sur ces temps. Le Point Jeunes proposera un chantier par période de vacances scolaires.

### **Le dispositif Temps Libre Prévention Jeunesse (Conseil Départemental de la Haute Garonne)**

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental de la Haute Garonne a mis en place un dispositif dénommé « temps libre prévention jeunesse », qui s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 18 ans. L'objectif de ce dispositif est de prévenir et lutter contre le désœuvrement des jeunes.

Le projet TLPJ de cette année abordera les sujets liés à la **lutte contre les discriminations et les activités liées à la citoyenneté**. Nous amènerons les jeunes à se questionner sur des sujets variés liés aux discriminations (genre, racisme, orientation sexuelle, handicap, situation économique...) afin de les

sensibiliser en leur permettant de développer leurs esprits critiques et de déconstruire les stéréotypes.

Ces actions se mettront en place sur les temps d'accueil (débats, ateliers, activités, chantiers VVV, création d'une ATEC...) ainsi que sur les réseaux sociaux du promeneur du net de la structure.

### **Le dispositif Promeneurs du net (Caisse d'Allocations Familiales)**

80% des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48% d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Cependant, personne ne les accompagne sur internet, répond à leurs sollicitations, leur inculque les bonnes pratiques ou les sensibilise aux risques. Être Promeneur du net, c'est tenter de **répondre à ces besoins** en créant et maintenant **un lien, une écoute, des conseils et un soutien** pour les jeunes sur internet.

Animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien **l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses** à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le **Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré**. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut. Grâce à ce dispositif, **des profils au nom du directeur, spécifiant son statut de « promeneur du net »**, sont disponibles sur les réseaux sociaux afin de mettre la structure à la portée des jeunes, de leurs centres d'intérêts et de leur culture. Ces profils sont disponibles sur les réseaux sociaux Instagram et Snapchat : **@pjfonbeauzard**.

Cela permettra également de valoriser les actions du Point Jeunes, d'annoncer les plannings, promouvoir les sorties et ateliers ; mais aussi d'offrir une permanence de discussion sur un créneau de 2h par semaine, le jeudi de 16h30 à 18h30. Ce créneau permet de répondre aux questionnements des jeunes, que ce soit pour des informations sur la structure, d'appel à projets, de demandes spécifiques...

**Le rôle du promeneur du net sera d'accompagner et de rediriger lorsque les**

**demandes seront hors de son domaine de connaissances.**

Plus d'informations sur le site des promeneurs du net :

<https://promeneursdunet.fr>

### **Le Club CM2 (ALAE de l'école élémentaire Buissonnière)**

Lors de temps spécifiques de l'ALAE, un **club dédié au CM2** leur est proposé pour créer une **passerelle vers le Point Jeunes**.

En effet, la passation entre le fonctionnement d'un ALAE élémentaire ou d'un ALSH et une structure d'accueil jeunes est parfois perturbante. Ce club aura pour but d'offrir un fonctionnement similaire à celui du Point Jeunes dans l'enceinte de l'ALAE Elémentaire. Le règlement intérieur qui s'applique sur ces temps périscolaires est celui de l'ALAE élémentaire.

Des projets, ateliers et activités spécifiques à la tranche d'âge seront proposés aux pré-ados et choisis en concertation avec eux. Les CM2 auront accès à ce lieu sur les temps méridiens du mardi et jeudi. Ils auront la possibilité de s'y retrouver entre pairs, de customiser ce lieu à leur image, de participer à des activités ou seulement d'y venir pour se détendre.

# BILANS ET ÉVALUATIONS

## OBJECTIF GÉNÉRAL 1 : Amener les jeunes à comprendre la notion de citoyenneté pour leur donner envie de l'exercer pleinement

### 001 : Mettre en place des actions autour de la citoyenneté

> En proposant des chantiers solidaires ville vie vacances (VVV)

Des chantiers solidaires ont été proposés ? O Oui O Non

- Nombre de chantier proposé : \_\_\_\_

- Nombre de chantier finalisé : \_\_\_\_

> En sélectionnant des chantiers axés sur des actions solidaires (séniors, banques alimentaires...)

Les chantiers réalisés étaient axés sur des actions solidaires ? O Oui O Non

- Nb de chantiers réalisés axés sur des actions solidaires : \_\_\_\_

- Actions réalisés sur les chantiers par période :

Octobre : \_\_\_\_\_

Février : \_\_\_\_\_

Avril : \_\_\_\_\_

Juillet : \_\_\_\_\_

> En orientant les jeunes vers une ATEC, association temporaire d'enfants citoyens

La création d'une ATEC a été proposée ? O Oui O Non

- Nombre d'outils mis à la disposition des jeunes pour la création : \_\_\_\_

- Quels outils ont été mis en place ?

Les jeunes ont créé une ATEC ? O Oui O Non

- Nombre de jeunes adhérents : \_\_\_\_

> En organisant des ateliers intergénérationnels (séniors, petite enfance)

Des ateliers intergénérationnels ont été organisés ? O Oui O Non

- Nombre d'ateliers intergénérationnels organisé : \_\_\_\_

- Quels ateliers ont été proposés ? Avec quels partenaires ?

### 002 : Amener les jeunes à déconstruire les stéréotypes pour développer la mixité et la solidarité

> En développant le dispositif promeneurs du net

- Nombre d'abonnés au début de l'année : \_\_\_\_

- Nombre d'abonnés en fin d'année : \_\_\_\_

- Nombre de posts réalisés : \_\_\_\_

- Nombre de story réalisées : \_\_\_\_

> En sensibilisant les jeunes au sujet des luttes contre les discriminations (genre,

racisme, orientation sexuelle, handicap, situation économique...)

Des temps de sensibilisation ont été proposés ? O Oui O Non

- Nombre de débats proposés : \_\_\_\_

- Nombre d'interventions proposées : \_\_\_\_

- Nombre d'activités proposées abordant ces sujets : \_\_\_\_

> En proposant des activités favorisant une fréquentation mixte (genre)

Le public présent sur les mercredis est mixte ? O Oui O Non

- Nombre de filles : \_\_\_\_ / Nombre de garçons : \_\_\_\_

Le public présent sur les vacances est mixte ? O Oui O Non

- Nombre de filles : \_\_\_\_ / Nombre de garçons : \_\_\_\_

Le public présent sur les séjours est mixte ? O Oui O Non

- Nombre de filles : \_\_\_\_ / Nombre de garçons : \_\_\_\_

> En appliquant la mixité de genre au sein de l'équipe d'animation

La mixité de genre a été appliquée au sein de l'équipe d'animation ? O Oui O Non

- Nombre de femmes : \_\_\_\_ / Nombre d'hommes : \_\_\_\_ dans l'équipe

- Nombre de femmes : \_\_\_\_ / Nombre d'hommes : \_\_\_\_ dans les intervenants

### **003 : Permettre aux jeunes de se familiariser avec les notions de civisme et de civilité**

> En mettant en place des débats jeunes/jeunes, adultes/jeunes

Des débats jeunes/jeunes ont été proposés ? O Oui O Non

- Nombre de débat proposé : \_\_\_\_

- Nombre de présent : \_\_\_\_

Des débats adultes/jeunes ont été proposés ? O Oui O Non

- Nombre de débat proposé : \_\_\_\_

- Nombre de présent : \_\_\_\_

> En instaurant collectivement et démocratiquement des règles de vie justes et ajustables

Les règles de vie ont été mises en place collectivement ? O Oui O Non

- Nombre de jeunes présents lors de l'établissement de règles : \_\_\_\_

- Nombre de participants : \_\_\_\_

> En incitant les jeunes à participer à la vie du Point Jeunes

Les jeunes participent à la conception de leur planning ? O Oui O Non

- Nombre de temps de préparation proposés : \_\_\_\_

- Nombre de jeunes présents sur ces temps : \_\_\_\_

- Nombre d'activités réalisées provenant d'idées de jeunes : \_\_\_\_



Des outils de répartition des tâches ont été mis en place ?  Oui  Non

- Nombre d'outils proposés : \_\_\_\_

- Outils proposés : \_\_\_\_\_

> En sensibilisant les jeunes à l'intégration des nouveaux arrivants (jeunes/animation)

Les nouveaux arrivants ont été intégrés au groupe ?  Oui  Non

- Nombre de nouveaux arrivants (jeunes) : \_\_\_\_

- Ces jeunes sont-ils revenus ?  Oui  Non

- Nombre de nouveaux arrivants (animation) : \_\_\_\_

- L'équipe a changé ?  Oui  Non

## **OBJECTIF GÉNÉRAL 2 : Donner aux jeunes les moyens (humains, matériels, financiers...) de réaliser leurs envies et projets**

### **001 : Permettre aux jeunes de s'approprier leur environnement et d'y être autonome**

> En laissant la possibilité aux jeunes d'aménager et de décorer leurs locaux

Des moments de personnalisation du Point Jeunes ont été proposés ?  Oui  Non

- Nombre d'activités liées à la personnalisation du Point Jeunes : \_\_\_\_

> En organisant des réunions de jeunes pour discuter des besoins d'amélioration du local

Des réunions ont été organisées pour discuter des besoins ?  Oui  Non

- Nombre de réunion organisé : \_\_\_\_ / Nombre de jeunes présents : \_\_\_\_

Est-ce que le local a été amélioré ?  Oui  Non

### **002 : Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets**

> En proposant la création d'une association

La création d'une association a été proposée ?  Oui  Non

Les jeunes ont créé une association ?  Oui  Non

- Nombre de jeunes adhérents : \_\_\_\_

> En développant les partenariats du CAJ afin d'aider les jeunes dans la mise en place de projets

Les partenariats du CAJ ont été développés ?  Oui  Non

- Nombre de nouveaux partenaires : \_\_\_\_

- Nom des nouveaux partenaires : \_\_\_\_\_

> En allant à la rencontre des jeunes dans les espaces où ils se trouvent

L'équipe d'animation est allée à la rencontre des jeunes ? O Oui O Non

- Nombre d'actions mises en place : \_\_\_\_

- Nom des endroits dans lesquelles l'équipe d'animation s'est rendue : \_\_\_\_\_

> En mettant en place des évènements d'autofinancements

Des évènements ont été mis en place ? O Oui O Non

- Nombre d'évènements mis en place

- Nom des évènements mis en place : \_\_\_\_\_

### **003 : Développer la cohésion de l'équipe d'animation et de ses partenaires (pôle éducation)**

> En recrutant une équipe diplômée et/ou en formant l'équipe

Une équipe d'animation diplômée a été recrutée ? O Oui O Non

- Nombre de personnes diplômées : \_\_\_\_

- Nombre de personnes non diplômées : \_\_\_\_

Les personnes non-diplômées de l'équipe ont été formées ? O Oui O Non

- Nombre de personnes non-diplômées formées sur le terrain : \_\_\_\_

- Outils de formation mis en place : \_\_\_\_\_

> En déléguant les missions qui peuvent l'être à l'équipe d'animation

Des missions ont été déléguées ? O Oui O Non

- Nombre de missions qui ont pu être déléguées : \_\_\_\_

- Nom des missions qui ont été déléguées : \_\_\_\_

> En mettant en place des outils de communication et de transmission de

l'information adaptés et accessibles qui s'adaptent à une équipe changeante

Des outils adaptés et accessibles ont été mis en place ? O Oui O Non

- Nombre d'outils mis en place : \_\_\_\_

- Nom des outils : \_\_\_\_

Les outils mis en place ont été utilisés par l'équipe d'animation ? O Oui O Non

## **BILAN DES ACTIONS MENÉES**

---

Les évaluations des actions menées seront réalisées selon les modalités définies par les organisateurs et les partenaires : CAF, Conseil départemental, Promeneurs du Net...

# ÉVALUATION GLOBALE DU PROJET PÉDAGOGIQUE

---

**SYNERGIE : des dysfonctionnements dans les relations ont-ils eu un impact sur les résultats effectivement obtenus ?**

- Implication suffisante des différents acteurs
- Tensions entre acteurs du projet
- Suivi efficace des actions

**EFFICACITÉ : les résultats obtenus ont-ils été conformes aux objectifs visés ? L'ensemble des objectifs ont-ils été atteints ?**

- Atteinte des objectifs fixés
- Satisfaction des besoins des bénéficiaires
- Difficulté pour réaliser les productions attendues

**EFFICIENCE : les moyens mobilisés étaient-ils surdimensionnés ou inadaptés par rapport aux résultats obtenus ?**

- Organisation des actions suffisamment structurée
- Respect des délais
- Bonne adéquation mission / moyen / résultats

**PERTINENCE : les besoins et les objectifs ont-ils été clairement identifiés ? Les objectifs initialement arrêtés répondent-ils aux besoins de façon satisfaisante ?**

- Identification des besoins des bénéficiaires de l'action, des contraintes et des exigences
- Acteurs clairement identifiés et rôle de chacun défini
- Bonne prise en compte du contexte
- Conformité des objectifs avec les besoins réels
- Démarche suffisamment cadrée

**COHÉRENCE : les moyens permettaient-ils d'atteindre les objectifs et finalités visés ?**

- Moyens suffisants et adaptés pour l'atteinte des objectifs
- Compétences des personnes impliquées dans le projet
- Démarche co-construite et partagée

**FLEXIBILITÉ : pendant le projet, y a-t-il eu adaptation du service et des acteurs ? Des modifications sont-elles intervenues dans le processus, le rôle des acteurs, les moyens mis en œuvre etc. ?**

- L'organisation et les modes de fonctionnement du service ont été modifiés pendant le projet.
- Évolution du périmètre du projet, des méthodes, des moyens, etc. au cours du projet pour s'adapter aux évolutions du contexte.

## CONTACT

### **PÔLE ÉDUCATION – Mme Kerfah (référente handicap)**

Rue Jean Mermoz, 31140 Fonbeauzard

05.61.37.12.22 / 05.61.37.22.34 [poleeducation@ville-fonbeauzard.fr](mailto:poleeducation@ville-fonbeauzard.fr)

### **MAIRIE**

Place Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard

05.61.70.23.38 - [mairie@ville-fonbeauzard.fr](mailto:mairie@ville-fonbeauzard.fr)

### **CAJ – Alissoutin Éliott**

Salle de l'Hers, 31140 Fonbeauzard

07.60.58.76.13 - [caj@ville-fonbeauzard.fr](mailto:caj@ville-fonbeauzard.fr)

### **ALAE Élémentaire / Mercredis**

Rue buissonnière, 31140 Fonbeauzard

06.65.13.42.54 - [ca@ville-fonbeauzard.fr](mailto:ca@ville-fonbeauzard.fr)

### **PEDT – Mme Blesch**

Place Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard

06.65.61.40.77 – [pedt@ville-fonbeauzard.fr](mailto:pedt@ville-fonbeauzard.fr)

FONBEAUZARD

